

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1. Identificateur de produit

Identité du produit Microvit B12 Promix 10000

Autres noms Microvit B12 Promix 10000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Prévvue Voir la fiche technique

Méthode d'application Voir la fiche technique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distribué par Pestell Nutrition
141 Hamilton Rd
New Hamburg ON
CANADA N3A 2H1

Téléphone +1 519 662-2877

Email qa@pestell.com

En cas d'urgence CANUTEC (613) 996-6666 (CAN)
CHEMTREC (800) 424-9300 (États-Unis)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Poussières Combustibles Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air

2.2. Éléments d'étiquetage

En fonction des données de toxicité listées en section 11 & 12 le produit est étiqueté comme suit.

Attention

Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air

[Prévention]:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

P280 Portez des gants de protection / une protection des yeux / une protection du visage.

[Réponse]:

P370+378 En cas d'incendie: Utiliser extinction énumérés dans l'article 5 de SDS pour l'extinction.

[Stockage]:

Pas de déclarations de stockage

[Disposition]:

Pas de déclarations d'élimination

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens de l'État concerné et la réglementation fédérale sur les substances dangereuses.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	GHS Classification	Remarques
Calcium carbonate Numéro CAS: 0000471-34-1	75 - 100	----	[1][2]
Synthetic Amorphous Silica Numéro CAS: 0112926-00-8	10 - 25	----	[1]
Cyanocobalamin Numéro CAS: 0000068-19-9	1.0 - 10	----	[1]

[1] Substance classifiée dangereuse pour la santé ou l'environnement

[2] Substance présentant une limite d'exposition sur le lieu de travail

[3] Substance PBT ou vPvB

* L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Généralités	NOTE SPÉCIALE AU MÉDECIN: Tous les traitements devraient être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient. Il faudrait envisager la possibilité que la surexposition à des substances autres que ce produit ait pu avoir lieu. Traiter de façon symptomatique. Aucun antidote spécifique disponible.
Inhalation	Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
Yeux	Rincer la matière particulaire à partir de l'œil. Consulter un médecin si l'irritation se développe ou persiste, ou si des changements surviennent dans la vision.
Peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Si la victime est consciente et alerte, donner 1-2 verres d'eau à boire. Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Résumé	Aiguë des yeux: Irritant. Peut causer des irritations et des rougeurs sur le contact prolongé aigu sur la peau: Absorption par la peau est peu probable. Peut causer sécheresse et l'irritation au contact prolongé aiguë par inhalation: Les poussières peuvent causer une irritation des voies respiratoires aiguë Ingestion de: Faible toxicité orale aiguë Effets chroniques: Aucun connu Conditions médicales pouvant se aggraver par exposition: Une inhalation du produit peut aggraver les problèmes respiratoires chroniques comme l'asthme, l'emphysème ou la bronchite. Voir la section 2 pour plus de détails.
---------------	---

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Recommandations: mousse résistant aux alcools, CO², poudres, eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Oxydes de carbone, oxydes d'azote, oxydes de calcium, oxydes de phosphore, oxydes de cobalts, oxydes de silice.

Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

5.3. Conseils aux pompiers

Pendant l'utilisation, les poussières peuvent former des mélanges explosifs dans l'air. Le produit brûlera dans des conditions d'incendie. Comme tous les produits chimiques organiques et la plupart des produits chimiques secs, sous forme de poudre ou de poussière, ce produit (lorsqu'il est mélangé avec de l'air en proportion critique et en présence d'une source d'inflammation) peut présenter un risque d'explosion. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire NIOSH / MSHA autonome et des vêtements protecteurs. Refroidir les récipients exposés au feu avec de l'eau.

explosions de poussière sont possibles.

Guide ERG N° Pas de données disponibles.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou aspirer pour nettoyer les déversements. Ne pas utiliser une procédure qui provoque la dispersion de poussières dans l'air, si toute possibilité de contact existe. Éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter la génération de poussière lors de la manipulation du produit pour minimiser la poussière d'explosion.

Éviter de respirer la poussière. Éviter tout contact direct ou prolongé avec la peau et les yeux. **CE PRODUIT PEUT PRÉSENTER UN RISQUE D'EXPLOSION DE POUSSIÈRE.** Il est recommandé que tous les équipements et transport de matières systèmes de contrôle de la poussière impliqués dans la manipulation de ce produit contiennent des événements de secours d'explosion ou de systèmes de suppression d'explosion et un environnement pauvre en oxygène. En outre, tous les éléments conducteurs du système qui entrent en contact de ce produit doivent être reliés à la terre. Cette poudre ne doit pas être acheminée dans des conduits non-conducteurs. Utilisez uniquement du matériel électrique approprié.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.

Garder les contenants bien fermés

Matières incompatibles: Des bases fortes, les acides forts et les agents oxydants forts

Fermer le contenant hermétiquement lorsqu'il n'est pas en cours d'utilisation. Entreposer le produit dans son contenant original. Conserver dans un endroit qui est frais, sec, sombre et bien aéré.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Exposition

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000068-19-9	Cyanocobalamin	OSHA	Aucune limite établie
		ACGIH	Aucune limite établie
		NIOSH	Aucune limite établie
		Fournisseur	Aucune limite établie
0000471-34-1	Calcium carbonate	OSHA	TWA 10 mg/m3 (total) TWA 5 mg/m3 (resp)
		ACGIH	Aucune limite établie
		NIOSH	TWA 10 mg/m3 (total) TWA 5 mg/m3 (resp)
		Fournisseur	Aucune limite établie
0112926-00-8	Synthetic Amorphous Silica	OSHA	Aucune limite établie
		ACGIH	TWA: 4mg/m3 (total) 1.5 mg/m3 (Respirable)
		NIOSH	Aucune limite établie
		Fournisseur	Aucune limite établie

Les limites d'exposition aux poussières de nuisance sont: OSHA PEL: 15 mg/m3 (50 mppcf*) TWA, ACGIH 10 mg/m3.

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000068-19-9	Cyanocobalamin	OSHA	Effet cancérogène spécifique: Non
		NTP	Connu: No; Présumé: Non
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
0000471-34-1	Calcium carbonate	OSHA	Effet cancérogène spécifique: Non
		NTP	Connu: No; Présumé: Non
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
0112926-00-8	Synthetic Amorphous Silica	OSHA	Effet cancérogène spécifique: Non
		NTP	Connu: No; Présumé: Non
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;

8.2. Contrôles de l'exposition

Respiratoire

Lorsque des systèmes respiratoires sont nécessaires, sélectionner NIOSH / MSHA, en fonction des concentrations atmosphériques réels ou potentiels et conformément aux normes réglementaires et / ou aux recommandations industrielles. poussière / filtrage de brouillard respirateur est recommandé.

Yeux

Lunettes de sécurité avec écrans latéraux, des lunettes ou un écran facial sont recommandées.

Peau

Contact avec la peau devra être minimisé en utilisant des gants et des bottes résistant aux produits chimiques et des vêtements de protection appropriés.

Contrôles d'ingénierie

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Autres pratiques de travail

Les mesures générales suivantes devraient être prises lorsque l'on travaille ou manipulation de ce matériau: 1) Ne pas conserver, utiliser, et / ou consommer des aliments, des boissons, des produits du tabac ou de cosmétiques dans les zones où ce produit est conservé. 2) Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer, de se maquiller ou d'aller aux toilettes. 3) Laver rapidement la peau exposée pour éliminer toute éclaboussure accidentelle constituant un contact avec ce matériau.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Brun Poudre
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Non mesuré
pH	6-8 at 1-10 wt%
Point de fusion / point de congélation (°C)	Non mesuré
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	Non mesuré
Point d'éclair	>93C (200F)
Vitesse d'évaporation (Ether = 1)	Non mesuré
Inflammabilité (solide, gaz)	N'est pas applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosion; Non mesuré Limite supérieure d'explosivité: Non mesuré
Tension de vapeur (Pa)	Non mesuré
Densité de vapeur	Non mesuré
Densité	Non mesuré
Solubilité dans l'eau	Insoluble
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)	Non mesuré
Température d'auto-inflammation (°C)	Non mesuré
Température de dégradation (°C)	>825C (1517F)
Viscosité (cSt)	Non mesuré

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

10.4. Conditions à éviter

La chaleur extrême, flamme nue, conditions poussiéreuses, lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Des bases fortes, les acides forts et les agents oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone, oxydes d'azote, oxydes de calcium, oxydes de phosphore, oxydes de cobalts, oxydes de silice.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

Ingrédient	Oral DL50, mg/kg	DL50 de la peau, mg/kg	Inhalation vapeur CL50, mg/L/4hr	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg/L/4hr	Inhalation gaz CL50, ppm
Calcium carbonate (471 34 1)	6,450.00, Rat - catégorie: NA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Synthetic Amorphous Silica - (112926-00-8)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Cyanocobalamin - (68-19-9)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

Classification	Catégorie	Description du danger
Toxicité aiguë - orale	---	N'est pas applicable
Toxicité aiguë - cutanée	---	N'est pas applicable
Toxicité aiguë - inhalation	---	N'est pas applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée	---	N'est pas applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	---	N'est pas applicable
Sensibilisation respiratoire	---	N'est pas applicable
Sensibilisation cutanée	---	N'est pas applicable
Mutagénicité sur les cellules germinales	---	N'est pas applicable
Cancérogénicité	---	N'est pas applicable
Toxicité pour la reproduction	---	N'est pas applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	N'est pas applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	---	N'est pas applicable
Danger par aspiration	---	N'est pas applicable

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l
Calcium carbonate - (471-34-1)	56,000.00, Gambusia affinis	Non disponible	Non disponible
Synthetic Amorphous Silica - (112926-00-8)	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Cyanocobalamin - (68-19-9)	Non disponible	Non disponible	Non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non mesuré

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	DOT (transport terrestre national)	IMO / IMDG (transport maritime)	ICAO/IATA
14.1. Numéro ONU	N'est pas applicable	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe de danger DOT: N'est pas applicable	IMDG: N'est pas applicable Sous-classe: N'est pas applicable	Air Class: N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable
14.5. Dangers pour l'environnement			
IMDG	Polluant marin: No		
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Pas d'autres informations		

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Résumé sur les réglementations	La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires; seuls les règlements sélectionnés sont représentés.
Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis (TSCA)	Tous les ingrédients de ce produit sont énumérés dans la base de données du TSCA (Toxic Substance Control Act) ou alors ne sont pas requis d'être énumérés dans la base de données du TSCA.
Classification SIMDUT	Non réglementé

EPCRA 311/312 Produits chimiques et quantités à signaler:

(aucun ingrédient indiqué)

EPCRA 302 Ingrédients extrêmement dangereux:

(aucun ingrédient indiqué)

EPCRA 313 Produits chimiques toxiques:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Substances carcinogènes:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines de croissance:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines reproductrices femelles:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines reproductrices mâles:

(aucun ingrédient indiqué)

Substances "Right to Know" de l'État du New Jersey:

Synthetic Amorphous Silica

Substances "Right to Know" de l'État de la Pennsylvanie:

Synthetic Amorphous Silica

16. AUTRES INFORMATIONS

Avertissement

Les informations ci-dessus sont censées être correctes mais ne prétendent pas être exhaustives et ne doivent être utilisées que comme un guide. Les informations contenues dans ce document sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont applicable au produit en ce qui concerne les mesures de sécurité appropriées. Il ne représente aucune garantie de les propriétés du produit. Pestell Nutrition et ses sociétés affiliées ne seront pas tenues responsables les dommages résultant de la manipulation ou du contact avec le produit ci-dessus .

Version: 1

Date de la version: 13 Mai 2021